Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -800001013574 1.0 22.08.2025 Date d'impression. 30.08.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SBP 100/165 Code du produit : Q5712

Synonymes : Hydrocarbons C7-C9 n-alkanes, isoalkanes, cyclic <2% aro-

matics, Hydrocarbons C9-C10 n-alkanes, isoalkanes, cyclics <

2% aromatics

Identifiant Unique De Formu: 6C1M-81G2-D603-KFU8

lation (UFI)

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

mélange

Utilisation de la substance/du : Utiliser comme solvant uniquement dans les process indus-

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

> PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone

Contact pour la FDS

Téléfax

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

#### Stockage:

Aucune phrase de précaution.

#### Elimination:

Aucune phrase de précaution.

#### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Mélanges

Composants

Composants			
Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes,	Non attribuée	Flam. Liq. 2; H225	>= 75
iso-alcanes, composés cycliques	920-750-0	Asp. Tox. 1; H304	
	01-2119473851-33	STOT SE 3; H336	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

		(Effets narcotiques) Aquatic Chronic 2; H411	
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Non attribuée 927-241-2 01-2119471843-32	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 (Effets narcotiques) Aquatic Chronic 3; H412	<= 25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### Information supplémentaire

#### Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifi- cation	Classification	Concentration (% w/w)
n-hexane	110-54-3, 203- 777-6	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 Asp. Tox.1; H304 STOT RE2; H373 STOT SE3; H336 Repr.2; H361f Aquatic Chronic2; H411	>= 0 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version 1.0 Date de révision.: 22.08.2025

Numéro de la FDS: 800001013574

Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025

rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement. Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: 1.0 22.08.2025

Numéro de la FDS: 800001013574

Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025

comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jets directement sur le produit en feu car cela pourrait provoquer une explosion de vapeur et propa-

ger l'incendie.

L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même sur-

face est à éviter, l'eau détruisant la mousse.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'ex- : Utiliser des moyen

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

tinction locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Si possible, retirer les conteneurs des zones dangereuses. Si le feu ne peut être maitrisé, évacuer immédiatement.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: 1.0 22.08.2025

Numéro de la FDS: 800001013574

Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025

par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée. Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: 1.0 22.08.2025

Numéro de la FDS: 800001013574

Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres

sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique)

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type d'exposi-		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

	tion)		
RCP Aliphatic dearom. solvents 135 - 165	TWA	800 mg/m3	EU HSPA

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	773 mg/kg
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2035 mg/m3
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	699 mg/kg
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	608 mg/m3
Hydrocarbures, C7- C9, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	699 mg/kg
Hydrocarbons, C9- C10, n-alkanes, isoal- kanes, cyclics, < 2% aromatics	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C9- C10, n-alkanes, isoal- kanes, cyclics, < 2% aromatics	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1500 mg/m3
Hydrocarbons, C9- C10, n-alkanes, isoal- kanes, cyclics, < 2% aromatics	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C9- C10, n-alkanes, isoal- kanes, cyclics, < 2% aromatics	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	900 mg/m3
Hydrocarbons, C9- C10, n-alkanes, isoal-	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	300 mg/kg p.c./jour

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

kanes, cyclics, < 2%		
aromatics		

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	ou variabl centration	stance est un hydrocarbure de composition co e. Les méthodes conventionnelles utilisées po s PNEC ne conviennent pas, et il est impossit centration PNEC typique pour de telles substa	our calculer les con- ble d'identifier une

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

#### Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

#### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Date de dernière parution: -Version Date de révision.: Numéro de la FDS: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caoutchouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: 1.0 22.08.2025

Numéro de la FDS: 800001013574

Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées. qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur Paraffinique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion / congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 105 - 162 °C

Inflammabilité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -800001013574 Date d'impression. 30.08.2025 1.0 22.08.2025

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide inflammable

Inflammabilité (liquides) Liquide inflammable statiquement chargeable.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 0,9 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 6,8 %(V)

Point d'éclair 1 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

Valeur(s) estimée(s) 220 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique 0,76 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4 - 7,3

Pression de vapeur 2,5 kPa (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité 740 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Liquide inflammable statiquement chargeable.

Taux d'évaporation : 1,9

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : 0,9 pS/m à 20 °C

Méthode: ASTM D-4308

Faible conductivité: < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence

sur la conductivité d'un liquide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 122 g/mol

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

## **Composants:**

### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Provoque une légère irritation de la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

## Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Composants:

## Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

## Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

cation ne sont pas remplis.

## Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### Cancérogénicité

#### **Composants:**

## Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C7-C9, n- alcanes, iso-alcanes, com- posés cycliques	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Aucune classification relative à la cancérogénicité
n-hexane	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Composants:**

## Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Effets sur la fertilité

Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère

pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation

les catégories 1A/1B.

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation

les catégories 1A/1B.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### **Composants:**

## Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée af-

fecte le système nerveux.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

## Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

#### Toxicité par aspiration

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

**Composants:** 

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

**Composants:** 

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Nocif

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

ies autres invertebres aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: CSEO/DSE attendu > 0,1 - <=1 mg/l

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 -< 30

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 22 - 46 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes :

aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

## Composants:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Biodégradation: 89 % Biodégradabilité

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

## Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

## Composants:

## Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques:

plémentaire

Information écologique sup- : Pas de potentiel de déplétion ozonique.

#### Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Information écologique sup-

plémentaire

De fysieke eigenschappen wijzen erop dat substantie snel het aqua-: tische milieu zal vervluchtigen en dat acute en chronische effecten in de praktijk niet zullen worden geconstateerd.

Pas de potentiel de déplétion ozonique.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution para la partie de la pollution partie de la

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(Naphta) vp50 < =110 kPa)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., DISTILLATS DE

PETROLE, N.S.A.

**IMDG** : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(PETROLEUM NAPHTHA)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

**IATA** : 3

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F)
CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

**IATA** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -800001013574 1.0 22.08.2025 Date d'impression. 30.08.2025

produit.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

tils

Composés organiques vola: Contenu en composés organiques volatils (COV): 100 %

#### Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TSCA** Listé

DSL Listé

AIIC Listé

**IECSC** Listé

**ENCS** Listé

**KECI** Listé

**NZIoC** Listé

**PICCS** Listé

**TCSI** Listé

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA : 8-hr TWA

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

: Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'expo-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: 1.0 22.08.2025

Numéro de la FDS: 800001013574

Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025

sition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Industriel

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

Faibles rejets dans l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000923	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
lange/l'Article	
Fréquence et durée d'utilisa	tion
Couvre les expositions quotidispécifié autrement).	ennes jusqu'à 8 heures (à moins que
	nelles affectant l'exposition
On part du principe d'une utilis	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de
On part du principe d'une utilis la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de findication contraire).
la température ambiante (sau	
la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau d	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
la température ambiante (sau: On admet qu'un bon niveau d Scénarios contributeurs	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs Expositions générales (sys-	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fer-	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fer-	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques
la température ambiante (saut On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3  Expositions générales (systèmes ferdes)	findication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Méthode d'échantillon-	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Méthode d'échantillonnagePROC8b	findication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
la température ambiante (saur On admet qu'un bon niveau de Scénarios contributeurs  Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3  Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4  Méthode d'échantillonnagePROC8b  Activités de laboratoire-	f indication contraire). e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.  Mesures de gestion des risques  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

verts)PROC8b		
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
vrac(systèmes fer-		
més)PROC8b		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
l'équipementPROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		1
Part du tonnage européen utilis		0,1
Quantités régionales d'utilisation		4,5E+03
Part du tonnage régional utilisée		1
Tonnage annuel du site (tonnes		4,5E+03
Tonnage quotidien maximal du		4,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	on	1
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		100
	on influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau dou		10
Facteur de dilution de l'eau de r		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
	es procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestion		0.05.05
	sées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04		4.05.04
		1,0E-04
les rejets	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffé	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou liı	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a		
Risques d'une exposition de l'er	nvironnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%):	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
Traiter les eaux usées sur site (	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d	'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station	d'épuration publique, il est inutile de	0
	procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles v	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -800001013574 Date d'impression. 30.08.2025 1.0 22.08.2025

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Castian 4.4 Cantá	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000924	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	sys- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

vrac(systèmes fer-		
més)PROC8b		
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	ete identifiee.
vrac(systèmes ou-		
verts)PROC8b	A	44 (32.24)(14.2
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	rte identifiee.
petits conditionne- mentsPROC9		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	tá identifiáe
l'équipementPROC8a	Aucune aune mesure specifique na e	te identifiee.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé
Clockage.i 110011 11002	Glooker la substance a fintenear a an	Systemic fermic.
	contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation	n (tonnes/année):	4,2E+02
Part du tonnage régional utilisée		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes	/an):	0,84
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	42
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de n		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestion de		
	ées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06
avant application des mesures d		
	des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	and relation to alter the second second	
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		mitan laa dáwanaa
ments, les émissions dans l'a	ques sur le site visant à réduire ou li ir et les reiets dans le sel	miter les deverse-
danger pour l'environnement ca		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récup		
Aucun traitement des eaux usée		
	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	attendre une embablie typique u ell-	
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,3E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scenario d'exposition - Travamen	
30000000925	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

température am-	
biante).PROC3	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nagePROC3	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vracPROC8b	·
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC5	' '
ManuelTransfert / déverse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ment à partir de conteneursE-	·
tablissement non spécialisé-	
PROC8a	
Transferts par fûts/ lot-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sEtablissement spécialisé-	· ·
PROC8b	
Production ou préparation ou	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
articles par presse à tablettes,	·
compression, extrusion ou	
pastillagePROC14	
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
petits conditionne-	· · ·
mentsPROC9	
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipementPROC8a	' '
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
]	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	120
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	Tonnage annuel du site (tonnes/an): 120	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,2E+03		1,2E+03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 100		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	n provenance duprocess (selon le site à la directive européenne sur les sol-	2,5E-02

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

cales et/ou nationales.

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	T
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	4.05.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.05.00
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
	alamantations la
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réç cales et/ou nationales.	gierrientations 10-
Cales evou Hauthales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ate
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
color et/ou petionales	giornomanona 10-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	
sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (FCFTOC) a été utilisé pour	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000926	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).			
-	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		20°C au dessus de	
	la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		ıvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Formation d'une couche - séchage rapide, durcissement et autres technologies(systèmes fermés)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2  Opérations de mélange	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	
Formation de film - séchage à l'airPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une U\			
Principalement hydropho	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Facilement biodégradable			
Quantités utilisées			
· ·	en utilisée dans la région:	0,1	
	tilisation (tonnes/année):	300	
Part du tonnage régional		1	
Tonnage annuel du site		300	
Tonnage quotidien maxii		1,5E+04	
Fréquence et durée d'u		1,02.0.	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/a	année):	20	
	ntaux non influencés par la gestion des risc		
Facteur de dilution de l'e		10	
Facteur de dilution de l'e		100	
	rationnelles influant sur l'exposition de l'env		
	issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01	
cation des mesures de g		3,52 3 .	
	eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-05	
•	esures de gestion des risques):	,	
	ol issus des procédés (rejet initial avant	0	
	techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
les rejets		,.	
En raisons de pratiques	qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
	le procédés conventionnels.		
Conditions et mesures	techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
ments, les émissions d	lans l'air et les rejets dans le sol.		
	n de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.			
	Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de			
	t secondaire des eaux usées sur site.		
	ir pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90	
mination de (%):			
	ur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	8,4	
	exigé d'élimination de >= (%):		
	station d'épuration publique, il est inutile de	0	
	secondaire des eaux usées sur site.		
	nelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site	
	es industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
	a substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux use			
	ination dans les eaux usées après application	96,2	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,7E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000928	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2		IONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET ES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle	e de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	•	•
Forme physique du produit	Liquide, ¡	pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article		ne utilisation de la substance/du produit pouvant u'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jus	squ'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles af	fectant l'exposition
la température ambiante (sa	uf indicatio	ne température n'excédant pas 20°C au dessus de n contraire). nygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques
Expositions générales (systè fermés)PROC1	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de pement à partir des fûts ou d teneurs.Utiliser dans des sys confinésPROC2	es con-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	
Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'air- PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'envi	ironnement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	260
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	0,13	
Tonnage quotidien maximal d	0,36	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	365	
Facteurs environnementaux	c non influencés par la gestion des	s risques
Facteur de dilution de l'eau de	10	
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de	l'environnement
Part de libération dans l'air er	provenance d'une large application	9,8E-01

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	0.45.00
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,4E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.05.00
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	1 ( 1.
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	giementations io-
cales et/ou nationales.	
Conditions et magures relatives à la velorisation externe des déche	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	gierrieritations io-
cales evou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'out	til d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

300000000937	vaineur
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2		DITIONS OPERATIONNELLES D'UIRES DE GESTION DES RISQUES						
Section 2.1	Contr	le de l'exposition du travailleur						
Caractéristique du produit		•						
Forme physique du produit	Liquid	e, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.					
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article		e une utilisation de la substance/du usqu'à 100 % (sauf indication contra						
Fréquence et durée d'utilis	ation							
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes	jusqu'à 8 heures (à moins que						
Autres conditions opération	nnelles	affectant l'exposition						
la température ambiante (sa	uf indica	à une température n'excédant pas 2 tion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeu						
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques						
Transferts de matière en vracPROC8a		Aucune autre mesure spécifique r	n'a été identifiée.					
Procédé automatique en sys (semi) fermés.Utiliser dans o systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique r	n'a été identifiée.					
Procédé automatique en sys (semi) fermés.Transferts par lotsUtiliser dans des procéde lots confinésPROC3	fûts/	Aucune autre mesure spécifique r	n'a été identifiée.					

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Coation 2.2	Contrôle de llevaccition de llenvironnement
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
ManuelSurfacesNettoyagePF	C10 Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Dégraissage de petits objets une station de nettoyagePRC	13
Utiliser dans des procédés pa confinésPROC4	ots Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de pement à partir des fûts ou de conteneurs.PROC8b	qui- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de ne toyage en systèmes fermésP	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	 ement
La substance est une UVCB		T
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		<u>, I</u>
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		38
Part du tonnage régional utili		1
Tonnage annuel du site (tonn		38
Tonnage quotidien maximal		1,9E+03
Fréquence et durée d'utilis	ation	•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	20
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0
cation des mesures de gestion		
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-07
avant application des mesure		
	sus des procédés (rejet initial avant	0
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		<del></del>
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	T
danger pour l'environnement		
	substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc	superer a ce niveau.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
accinication accinication and the attraction (ciamon	
d'épuration publique) (%) :	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1,3E+07
d'épuration publique) (%) :	1,3E+07
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+07 2,0E+03
d'épuration publique) (%) :  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SE	CTI	CTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION																	
Se	ctio	n 3	.1 - :	Santé	•														
											,		-	 	-	$\overline{}$		•	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

300000000938	vanica
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle	de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre un	ne utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques	
Remplissage/préparation de l'équipe- ment à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spécialisé- PROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé-PROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédé automatique en systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

(semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2	
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des systèmes confi- nésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des pro- duits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationIntérieurPROC11	Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques. , ou: Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. , ou: Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de nettoyage en systèmes fermésPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médi- cauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.	Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1			
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		31	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,6E-02	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 4,3E-02			
Fréquence et durée d'utilisation			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	2,0E-02
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-06
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	lo cito
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ie site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,6E+02
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég cales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scenario d'exposition - Travailleur			
3000000939			
	,		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	lubrifiants- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

neurs.Etablissement non spécialiséPROC8a	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machinePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance des petits articlesPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		24	
Part du tonnage régional utilisée localement:		1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		24	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,2E+03		1,2E+03	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année): 20			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

	T	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter	
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,5E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	lementations lo-	
cales et/ou nationales.	,	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des rég		
cales et/ou nationales.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

30000000940			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur l'équivalentPROC20	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

vracPROC8b			
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
l'équipement à partir des fûts ou	Aucune autre mesure specifique na été luentifiée.		
des conteneurs.Etablissement			
spécialiséPROC8b			
•	Augung gutra magura aná aifigua n'a átá identifiá a		
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement			
non spécialiséPROC8a	Augung gutra magura anágitique n'a été identifiés		
Opération et lubrification d'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
pement à haute énergie ouver- tIntérieurPROC17PROC18			
	Augung gutra magura anágitique n'a été identifiés		
Opération et lubrification d'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
pement à haute énergie ouver-			
tExtérieurPROC17	Auguno gutro moguro on égitique pla été identifié a		
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
tériel plus grands) et montage			
de machinePROC8b	Auguno gutro moguro on égitique pla été identifié a		
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
tériel plus grands) et montage			
de machineL'opération est ef-			
fectuée à température élevée (>			
20°C au-dessus de la tempéra-			
ture ambiante).Etablissement			
spécialiséPROC8b	accurar un niveau aufficant de ventilation générale (nee		
Maintenance des petits ar-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas		
ticlesL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).		
dessus de la température am-			
biante).Etablissement non spé-			
cialiséPROC8a			
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
teursPROC9	Aucune autre mesure specifique n'a été identifiée.		
ManuelLaminage, Bros-	Auguna autra magura enácifiqua n'a átá identifián		
	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
sagePROC10 PulvérisationPROC11	accurar un nivoqu sufficant de ventiletien générale (see		
FulverisationFROCTI	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas		
	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).		
Traitement par trampage of	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure specifique n'à été luentifiée.		
coulagePROC13	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'interieur d'un système lemme.		
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB com			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées	<u> </u>		
Part du tonnage européen utilisée	e dans la région: 0,1		
i ait da torriago caropocir dilisee	dano la regioni.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	12			
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04			
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,9E-03			
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02			
Fréquence et durée d'utilisation	,			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année):	365			
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque				
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10			
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100			
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env				
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02			
application:				
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-02			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets				
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur				
des estimations issues de procédés conventionnels.				
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-			
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.				
danger pour l'environnement causé par eau douce .				
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0			
mination de (%):				
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0			
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):				
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site				
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales				
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2			
d'épuration des eaux usées publique (%)	00,2			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2			
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,2			
d'épuration publique) (%) :				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,3E+02			
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	_,~			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03			
(m3/jour):	=,0=:00			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur				
élimination				
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

cales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000941		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17, PROC 18, PROC 21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur l'équivalentPROC20		
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

vracPROC8b		
Remplissage/préparation de	Auguno gutro mocuro enécifique n'a été identifiée	
l'équipement à partir des fûts ou	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
des conteneurs.Etablissement		
spécialiséPROC8b		
•	Augung gutra magura aná aifigua n'a átá identifiá a	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement		
non spécialiséPROC8a	Augung gutra magura anágitique n'a été identifiée	
Opération et lubrification d'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
pement à haute énergie ouver- tIntérieurPROC17PROC18		
	Augung gutra magura anágitique n'a été identifiés	
Opération et lubrification d'équi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
pement à haute énergie ouver-		
tExtérieurPROC17	Auguno gutro moguro on égitique pla été identifié a	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tériel plus grands) et montage		
de machinePROC8b	Auguno gutro moguro on égitique ma été identifié a	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tériel plus grands) et montage		
de machineL'opération est ef-		
fectuée à température élevée (>		
20°C au-dessus de la tempéra-		
ture ambiante).Etablissement		
spécialiséPROC8b	accurar un niveau aufficant de ventilation générale (nee	
Maintenance des petits ar-	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas	
ticlesL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-	moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
dessus de la température am-		
biante).Etablissement non spé-		
cialiséPROC8a		
	Auguno gutro mocuro apágifique n'o átá identifiás	
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
	Aucune autre mesure specifique na été luentifiée.	
sagePROC10 PulvérisationPROC11	accurar un nivoqu sufficant de ventiletien générale (see	
FulverisationPROCTI	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
	moins de de 5 à 5. Changements d'all par neure).	
Traitement par trampage of	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure specifique n'à été luentifiée.	
coulagePROC13	Stocker la aubatance à l'intérieur d'un austème formé	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		
Tart da termage europeen danie la region.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	12
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,9E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	4,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	170
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	lementations lo-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

cales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Remplissage/préparation de l'équi-

30000000942		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.	

		<b>G</b>
SECTION 2		ITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
		RES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contro	ble de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide	e, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic	diennes j	usqu'à 8 heures (à moins que
spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles	affectant l'exposition
la température ambiante (sau	uf indicati	une température n'excédant pas 20°C au dessus de ion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

VersionDate de révision.:Numéro de la FDS:Date de dernière parution: -1.022.08.2025800001013574Date d'impression. 30.08.2025

onteneurs.PROC5PROC8bPROC9	
Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
raitement par trempage et cou- agePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, Bros- agePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
aminage/façonnage automatique les métauxUtiliser dans des sys- èmes confinésL'opération est effec- uée à température élevée (> 20°C nu-dessus de la température am- piante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
aminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée > 20°C au-dessus de la tempéra- ure ambiante).PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
.aminage/façonnage semi- lutomatique des métauxPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de équipementEtablissement spéciali- éPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de équipementEtablissement non pécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	'environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 15		15
Part du tonnage régional utilisée localement: 1		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 740		
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 20		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100			
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env				
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,0E-02			
cation des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06			
avant application des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter			
les rejets	_			
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur				
des estimations issues de procédés conventionnels.				
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	miter les déverse-			
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	<del></del>			
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-				
ments d'eau douce.				
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des				
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.				
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	70			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70			
mination de (%):	0			
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0			
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0			
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site				
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ie site			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
La bouc don ene momerce, stocker ou trance.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2			
d'épuration des eaux usées publique (%)	00,2			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2			
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,2			
d'épuration publique) (%):				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,5E+06			
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03			
(m3/jour):	,			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur			
élimination				
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-				
cales et/ou nationales.				
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets				
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-			
cales et/ou nationales.				

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - i ravailleur	
30000000943	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'ex	xposition du travailleur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilis	sation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé-		% (sauf indication contraire).,
lange/l'Article		,
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8	heures (à moins que
Autres conditions opératio		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène	au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs Mesures de ge		stion des risques
Expositions générales (systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

·	·
neurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9	
Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementetablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement tEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	3,7	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,9E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,1E-03	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air er	4,0E-01		
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		5,0E-02	
application:			
Part de libération dans le sol	5,0E-02		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la s	source) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou l	limiter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depui	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municip	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	69
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchet	s en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des re	églementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déc	hets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des décl Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des r	

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur			
30000000946			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,		
	PROC 4, PROC 6, PROC 7, PROC 8b, PROC 10, PROC 13,		
	PROC 14		
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4,		
	ESVOC SpERC 4.10a.v1		
Procédés et activités	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com-		
couverts par le scénario	pris transfert, mélange, application (y compris pulvérisation et		
•	peinture) ainsi que traitement des déchets.		

SECTION 2		CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
Section 2.1	Co	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		•	
Forme physique du produit	Liq	quide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Co	uvre une utilisation de la substance/d	u produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article		aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	1	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnel	les affectant l'exposition	
la température ambiante (sau On admet qu'un bon niveau o	If ind le ba	ase d'hygiène au travail est mis-en-oe	
Scénarios contributeurs	Me	sures de gestion des risques	
Transferts de matière en vra- cUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Formant un moulePROC14		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

lage(systèmes ou-				
verts)L'opération est effectuée				
à température élevée (> 20°C				
au-dessus de la température				
ambiante).PROC6				
PulvérisationMachinePROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.		
PulvérisationManuelPROC7	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.		
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.		
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée		
lagePROC13	Adodne datie mesare specifique na	oto idontinoo.		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ui	n système fermé.		
Section 2.2	□ Contrôle de l'exposition de l'environn	ement		
La substance est une UVCB co				
Principalement hydrophobe				
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisation		35		
Part du tonnage régional utilisé		1		
		35		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		1,7E+03		
Fréquence et durée d'utilisati	1,7 = +03			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année):	20			
	non influencés par la gestion des risc	iues		
Facteur de dilution de l'eau dou		10		
Facteur de dilution de l'eau de		100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement				
	des procédés (rejet initial avant appli-	1,0		
cation des mesures de gestion				
Part des rejets dans les eaux u	3,0E-07			
avant application des mesures				
Part des rejets dans le sol issus	s des procédés (rejet initial avant	0		
	iques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter		
les rejets		T		
En raisons de pratiques qui diff				
des estimations issues de proc				
Conditions et mesures techn ments, les émissions dans l'a	iques sur le site visant à réduire ou li air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-		
danger pour l'environnement ca				
Eviter les déversements de sub				
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.				
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Traiter les rejets dans l'air pour	80			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,9E+07
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION			
Section 4.1 - Santé			
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.			
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanicai	
30000000950		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22	
•	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y compris transfert, mélange, application par pulvérisation et peinture ainsi que traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	quide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant		
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	tion		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utili	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau d	e base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Transferts de matière en vra- cUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PRO	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Transferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Opérations de cou-	assurer un niveau suffisant de ventil	lation générale (pas	
lage(systèmes ou-	moins de de 3 à 5. changements d'a	air par heure).	
verts)L'opération est effectuée			
à température élevée (> 20°C			
au-dessus de la température			
ambiante).PROC6			
PulvérisationMachinePROC11	assurer un niveau suffisant de ventil	lation générale (pas	
	moins de de 3 à 5. changements d'a	air par heure).	
PulvérisationManuelPROC11		assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas	
	moins de de 3 à 5. changements d'a	air par heure).	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.	
sagePROC10			
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	ın système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement	
La substance est une UVCB c	omplexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utili	sée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		0,6	
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		3,0E-04	
Tonnage quotidien maximal du		8,2E-04	
Fréquence et durée d'utilisa		•	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	):	365	
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des ris	ques	
Facteur de dilution de l'eau do	10		
Facteur de dilution de l'eau de		100	
	nelles influant sur l'exposition de l'en	L	
	provenance d'une large application	9,5E-01	
(seulement régional):	3 11	,	
	ıx usées en provenance d'une large	2,5E-02	
application:	·	,	
	en provenance d'une large application	2,5E-02	
(seulement régional):		,	
Conditions et mesures techi	niques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter	
les rejets	•	, .	
En raisons de pratiques qui dif	ffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de pro-	cédés conventionnels.		
	niques sur le site visant à réduire ou l	imiter les déverse-	
ments, les émissions dans l'			
danger pour l'environnement d			
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d		0	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	12
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date d'impression. 30.08.2025 1.0 22.08.2025 800001013574

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000957	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mé- lange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

l'équipementPROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe	·	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	tilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	ition (tonnes/année):	10
Part du tonnage régional util	isée localement:	1
Tonnage annuel du site (toni		10
Tonnage quotidien maximal		500
Fréquence et durée d'utilis		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	·e).	20
	ıx non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	onnelles influant sur l'exposition de l'env	
	is des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestie	. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	J,0L-02
	k usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure		1,02-03
	sus des procédés (rejet initial avant	0
	hniques au niveau des procédés (à la se	_ ·
les rejets	iniiques au niveau des procedes (a la si	ource) pour eviter
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr		
	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	miler les deverse
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	Torritoriorita da davoro dos sear	
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire	
	pur atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):	and anomaro and omeache typique a on	
, ,	te (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée,		
	atives aux stations d'épuration municipa	
d'épuration des eaux usées		96,2
Efficacité totale de l'éliminati	on dans les eaux usées après application	96,2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,6E+06
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

VersionDate de révision.:Numéro de la FDS:Date de dernière parution: -1.022.08.2025800001013574Date d'impression. 30.08.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur	
30000000963	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracE tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carburantEtablissement spécialisé	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. 6

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'u	n système fermé.
Section 2.2 C	ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		<b>-</b>
Part du tonnage européen utilisé	e dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		10
Part du tonnage régional utilisée		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/		5,0E-03
Tonnage quotidien maximal du s		1,4E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
,	on influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de m		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'enverger le libération dans l'air en provenance d'une large application		1,0E-03
(seulement régional):		1,02 00
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		1,0E-05
application:		1,02 00
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		1,0E-05
(seulement régional):		1,000
	ques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets		, ı
	rent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures technic	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'ai	r et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement cau	usé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	sant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues indus		
La boue doit être incinérée, stoc	kée ou traitée.	
	es aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		96,2
d'épuration des eaux usées pub	lique (%)	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	210
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 1 1 0 1	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000965			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,		
	PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9		
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7,		
	ESVOC SpERC 7.13a.v1		
Procédés et activités	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles		
couverts par le scénario	de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants,		
	réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels,		
	y compris pendant leur maintenance et le transfert de maté-		
	riel.		

SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D' SURES DE GESTION DES RISQUE	· · · = · ·
Section 2.1	Con	trôle de l'exposition du travailleur	•
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liqu	iide, pression de la vapeur 0,5 - 10 k	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Cou	vre une utilisation de la substance/d	u produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article		er jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelle	es affectant l'exposition	
On part du principe d'une utili	isatio	n à une température n'excédant pas	20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau o	de bas	se d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mes	sures de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2		Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC	C8b	Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
Garnissage d'ar- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		a été identifiée.	
ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	S		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts des conteneurs.PROC8a	ou	Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de dernière parution: -Date de révision.: Numéro de la FDS: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Expositions générales (systèmes fermés)PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a	
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a	à été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	un système fermé.
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB comp		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée	dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (	tonnes/année):	5,0
Part du tonnage régional utilisée le	ocalement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/a	n):	5,0
Tonnage quotidien maximal du sit		250
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux no	n influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnel	es influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 1,0E-02		
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		3,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus d		1,0E-03
•	ies au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	of a landar Marian and Carloss	
	ent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procéde		mitar las dávers
ments, les émissions dans l'air	les sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
danger pour l'environnement caus		1
		_
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0
mination de (%):		
	ant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site			
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,7E+06		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			
Annual Control of the			

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 4 0 4	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

tèmes fer-

més)PROC1PROC2PROC3
Opération d'équipements qui

contiennent de l'huile moteur,

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000966			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,		
	PROC 8a, PROC 9, PROC 20		
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,		
	ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1		
Procédés et activités	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles		
couverts par le scénario	de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants,		
-	réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris		
	pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ition
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	
On admet qu'un bon niveau d	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentl'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC20  Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9  Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée localement:  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Jonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Facteurs en dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Ceuxine n'a été identifiée.  Contrôle de l'exposition de l'environnement  1 a tourna autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Contrôle de l'exposition n'a été identifiée.  Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.  Pau die l'évni		
contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC20  Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9  Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe  Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Tonnage annuel du site (tonnes/an): Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
ou l'équivalentL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC20  Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9  Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC20  Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9  Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe  Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région:  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):  4,0  Part du tonnage régional utilisée localement:  5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  7,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les ol en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les ol en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les ol en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
vée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC20       Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.         Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9       Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.         PROC8a       Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.         Stockage.PROC1PROC2       Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.         Section 2.2       Contrôle de l'exposition de l'environnement         La substance est une UVCB complexe       Principalement hydrophobe         Facilement biodégradable.       Quantités utilisées         Part du tonnage européen utilisée dans la région:       0,1         Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):       4,0         Part du tonnage regional utilisée localement:       5,0E-04         Tonnage annuel du site (tonnes/ann):       2,0E-03         Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):       5,5E-03         Fréquence et durée d'utilisation       365         Rejet continu.       365         Jours d'émission (jours/année):       10         Facteur de dilution de l'eau douce locale:       10         Facteur de dilution de l'eau douce locale:       100         Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement         Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):       5,0E-02		
température ambiante).PROC20  Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9  Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/ann): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):		
Diante   PROC20   Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9   Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   deuxième choixPROC9   Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.   PROC8a   Stockage.PROC1PROC2   Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.   Section 2.2   Contrôle de l'exposition de l'environnement   La substance est une UVCB complexe   Principalement hydrophobe   Facilement biodégradable.   Quantités utilisées   Quantités utilisées   Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):   4,0   Quantités régionales d'utilisée localement:   5,0E-04   Tonnage annuel du site (tonnes/an):   2,0E-03   Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):   5,5E-03   Fréquence et durée d'utilisation   Rejet continu.   Jours d'émission (jours/année):   365   Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques   Facteur de dilution de l'eau de mer locale:   10   Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement   Part de libération dans l'air en provenance d'une large application   5,0E-02   (seulement régional):   Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large   2,5E-02   application:   Part de libération dans le sol en provenance d'une large application   2,5E-02   (seulement régional):   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour		
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9  Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe  Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0  Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution dans l'air en provenance d'une large application  (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Maintenance de l'équipement-PROC8a  Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région:  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):  Part du tonnage régional utilisée localement:  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application  (seulement régional):  Part de libération dans le seleux usées en provenance d'une large  application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application  (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Stockage.PROC1PROC2  Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.  Section 2.2  Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe  Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région:  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):  4,0  Part du tonnage régional utilisée localement:  5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  7,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application  (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large  application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application  (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement  La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0  Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (2,5E-02 (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe  Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0  Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (2,5E-02 (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe  Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0  Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (2,5E-02 (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.  Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 7onnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03 Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Facilement biodégradable.  Quantités utilisées  Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0  Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Quantités utilisées         Part du tonnage européen utilisée dans la région:       0,1         Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):       4,0         Part du tonnage régional utilisée localement:       5,0E-04         Tonnage annuel du site (tonnes/an):       2,0E-03         Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):       5,5E-03         Fréquence et durée d'utilisation         Rejet continu.         Jours d'émission (jours/année):       365         Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques         Facteur de dilution de l'eau douce locale:       10         Facteur de dilution de l'eau de mer locale:       100         Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement         Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):       5,0E-02         Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):       2,5E-02         Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 4,0 Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04 Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu. Jours d'émission (jours/année): 365 Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):  Part du tonnage régional utilisée localement:  5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04  Tonnage annuel du site (tonnes/an): 2,0E-03  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 2,5E-02  (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Facteur et durée d'utilisation  Autres conditions opérationnelles influent sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,5E-03  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Rejet continu.     Jours d'émission (jours/année):   365     Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques     Facteur de dilution de l'eau douce locale:   10     Facteur de dilution de l'eau de mer locale:   100     Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement     Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):     Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large   2,5E-02     application:     Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):     Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution of l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
(seulement régional):       2,5E-02         Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:       2,5E-02         Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):       2,5E-02         Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
(seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
· · -		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -800001013574 Date d'impression. 30.08.2025 1.0 22.08.2025

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,2	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	78	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		

cales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SEC	CTIC	ON 3		ESTIMATION DE L'EXPOSITION
_	_		_	

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000970	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	<u> </u>	
Caractéristique du produit	·		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	narios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		0,6	
Part du tonnage régional utilis		1	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 0,6		· ·	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 30		30	
Fréquence et durée d'utilisation			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Delet continu	1
Rejet continu.	00
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,5E-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	2,0E-02
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	dice, pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,3E+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000973	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 10, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,8		0,8
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 4,0E-04		4,0E-04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,1E-03		1,1E-03

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	
	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	la sita
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ic site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	13
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég cales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déches Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réc	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

cales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001157	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomr	nateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 13.800		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 857,5		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant j	usqu'à (jours/an) :	365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

4744 a m a la 4144   O = 11 =4111 = -	
d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
	heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

(cm2): 35,73 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,60 cm2  A chaque utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  matières de charge et Mastic Pâte à modeler  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an		
qu'à 85 g Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 17 jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2 A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Produits de traitement de surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
tion.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		qu'à 85 g
matières de charge et Mastic Mortier et égaliseur de sol  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 %		
Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à (13,800 g)  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  matières de charge et Mastic Pâte à modeler  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
matières de charge et Mastic Mortier et égaliseur de sol  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  tic Pâte à modeler  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surface accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an	tic Mortier et égaliseur de	
Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 %		couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
(cm2): 857,50 cm2  A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  matières de charge et Mastic Pâte à modeler  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1%  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 %		Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
qu'à 13.800 g  Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  matières de charge et Mastic Pâte à modeler  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
tion.  Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3  Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %  tic Pâte à modeler  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		1
m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement  matières de charge et Mastic Pâte à modeler  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
matières de charge et Mastic Pâte à modeler  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		· ·
tic Pâte à modeler  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Produits de traitement de surfaces non métalliques  Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
lisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g  Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
Peintures au doigt  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 % couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2 par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2 par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2 par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1,5 % couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an	Peintures au doigt	
lisation  couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
(cm2): 254,40 cm2  par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		1
par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g  Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %  Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35
couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an	surfaces non métalliques Peinture murale hydrique	
		couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00
	heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20
	heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
7	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23
	heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
fini-tion et soin du cuir Po-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

lish en spray (meubles,	
chaussures)	
3.1.0.0.0.0.0.0	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrica-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

tion	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	40	
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,0E-02	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5,5E-02	
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	9,9E-01	
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02	
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-03	
(seulement régional):		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+02	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0.05.00	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	ivanicu
30000001159	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Pressi		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:		
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %		
Quantités utilisées			
Sauf indication contraire:			
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800	
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5	
Fréquence et durée d'utilisation			
Sauf indication contraire:			
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365	
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1	
Exposition (nombre d'heures		8	
Autres conditions opération	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:			
Couvre l'utilisation à température ambiante.			
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3			
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

avec effet immédiat	
(spraysd'aérosol)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

over effet demoble (selide et	
avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant	
uniquement).	
diliquerilerit).	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 214,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25
	heures/événement
Produits biocides (p. ex.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
désinfectants, insecticides)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 3 70
(Liant uniquement). Pro-	
duits lave-linge et lave-	
vaisselle	
15.550.10	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50
	heures/événement
Produits biocides (p. ex.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
désinfectants, insecticides)	
(Liant uniquement). net-	
toyant liquide (nettoyant	
tout usage, nettoyant sani-	
taire, nettoyant sol, net-	
toyant verrerie, nettoyant	
tapis, nettoyant métaux)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3 Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33
Produits biocides (p. ex.	heures/événement  Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'a 13 76
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	(····0) 400.75 ···0
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

(cm2): 468,00 cm2
A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
qu'à 2.200 g
Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

flux), produits de flux	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen u	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		7,6
Part du tonnage régional util		5,0E-04
Tonnage annuel du site (ton		3,8E-03
Tonnage quotidien maximal	,	1,0E-02
Fréquence et durée d'utilis		•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau d	louce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	le mer locale:	100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'env	vironnement
Part de libération dans l'air e	n provenance d'une large application	9,5E-01
(seulement régional):		
Part de libération dans les ea	aux usées en provenance d'une large	2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	2,5E-02
(seulement régional):		
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales
danger pour l'environnement		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		140
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03
(m3/jour):		
	tives au traitement externe des déchets	s en vue de leur
élimination		

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-

cales et/ou nationales.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

300000001161	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environne- ment
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:	ire:	
pour chaque utilisation, couv	uvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 13.800	
couvre la zone de contact av		
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant	jusqu'à (jours/an) :	365
couvre d'utilisations allant jus	squ'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures		8
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

-11 fd fit f O - II tili	
d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
	heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
---	--

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,0		
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-03		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-03		
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):	365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	1,0E-02		
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-02		
application:			
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	1,0E-02		
(seulement régional):			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les		
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	100		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03		
(m3/jour):			

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

# Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001162	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:		
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %		
Quantités utilisées			
Sauf indication contraire:	Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	our chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 13.800		
couvre la zone de contact ave			
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Sauf indication contraire:			
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365	
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1	
Exposition (nombre d'heures/	'évenement):	8	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:			
Couvre l'utilisation à tempéra			
Couvre l'utilisation dans une			
Couvre l'utilisation dans des d	conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

VersionDate de révision.:Numéro de la FDS:Date de dernière parution: -1.022.08.2025800001013574Date d'impression. 30.08.2025

-11.44	
d'étanchéité Colle, utilisa-	
tion comme passe-temps.	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-
	sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

VersionDate de révision.:Numéro de la FDS:Date de dernière parution: -1.022.08.2025800001013574Date d'impression. 30.08.2025

	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00
	heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
<u>u etaricrieite</u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
---	--

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,0
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-03
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	4,0E-01
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):	3,02-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,2
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	89
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001164	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g): 13.800		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili-	
	1	

sation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

VersionDate de révision.:Numéro de la FDS:Date de dernière parution: -1.022.08.2025800001013574Date d'impression. 30.08.2025

	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03
	heures/événement
Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
bustible pour appareil de	
chauffage	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03
	heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01
	heures/événement
	Heures/everieriletit

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		10
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		5,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,4E-02		1,4E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-03
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	210
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	
cation contraire.	

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001169	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa a Normales de Température et de Press	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) :		13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) :		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		4
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		0,17
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation	

Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.

Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement
Fluides hydrauliques Li-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
quides	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34
	m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17
	heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'enviro	nnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementau:	x non influencés par la gestion des l	risques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air er (seulement régional):	n provenance d'une large application	5,0E-02
Part de libération dans les ea application:	ux usées en provenance d'une large	2,5E-02

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### SBP 100/165

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	2,5E-02
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,2
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	41
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 4 4 0 4	

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **SBP 100/165**

Version Date de révision.: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 1.0 22.08.2025 800001013574 Date d'impression. 30.08.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).